



CONCOURS DE LOGO POUR L'ÉQUIPE DE HOCKEY PORTE DE L'EST ET DU NORD (PEN) PRÉSENTATION ET RÈGLEMENTS

Présentation du concours et objectif

L'**équipe de hockey PEN** est à la recherche d'un logo qu'elle portera fièrement au prochain Championnat national autochtone de hockey (CNAH), en 2019.

Dans le cadre d'un concours en vigueur **du 7 au 26 novembre 2018**, les talents artistiques des membres des Premières Nations et des Inuits sont sollicités pour créer un logo original et coloré alliant culture et sport et s'harmonisant avec le logo de l'**équipe PEN**.

Contexte

Présentation de l'**équipe PEN**

L'**équipe PEN** est composée de jeunes athlètes des Premières Nations et des Inuits qui représentent le Québec dans le cadre de différentes compétitions sportives au Canada, comme les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord et le CNAH.

La Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSPSPNQL) est responsable de la coordination et de la participation des équipes féminine et masculine de l'**équipe PEN** aux différentes compétitions.

Présentation du CNAH

Depuis 2002, les meilleurs hockeyeurs de niveaux Bantam et Midget des Premières Nations et des Inuits au Canada se rassemblent une fois par an pour participer au CNAH. La prochaine édition se tiendra du 5 au 15 mai 2019, à Whitehorse, au Yukon.



RÈGLEMENTS

1. Admissibilité

- Le concours s'adresse aux **membres des Premières Nations et aux Inuits uniquement**.
- Les personnes mineures devront être autorisées par un parent ou un tuteur.
- Les membres du comité de sélection, les membres du comité organisateur de l'**équipe de hockey PEN** ainsi que les employés de la CSSSPNQL ne sont pas admissibles.







2. Concept du logo

Le nouveau logo devra s'harmoniser avec celui de l'**équipe PEN** et être complémentaire à ce dernier :



De plus, le nouveau logo devra :

- Démontrer le côté guerrier et l'esprit sportif de l'**équipe de hockey PEN** (p. ex. : traitement de l'image, couleurs, choix du dessin ou polices de caractère).
- Représenter l'ensemble des Premières Nations et des Inuits (p. ex. : symboles, animaux, objets ou couleurs universels pour chaque nation).
- Être de forme ronde ou ovale, avec la possibilité d'ajouter le texte **PEN - EDN**.
- Bonifier et respecter la palette de couleurs (si les couleurs jaune, orange ou rouge sont sélectionnées dans le logo, elles devront respecter la palette suivante) de l'**équipe PEN**.

	C: 0 R: 215 PMS coated : 186	M: 100 G: 22	Y: 100 B: 47	K: 0		C: 0 R: 0	M: 0 G: 0	Y: 0 B: 0	K: 100
	C: 0 R: 236 PMS coated : 143	M: 40 G: 156	Y: 100 B: 30	K: 0		C: 0 R: 75	M: 0 G: 75	Y: 0 B: 75	K: 80
	C: 0 R: 220 PMS coated : 7597	M: 80 G: 80	Y: 95 B: 48	K: 0		C: 0 R: 150	M: 0 G: 150	Y: 0 B: 150	K: 80



- Permettre un équilibre des couleurs pour ces gilets (modèle des Panthers de la Floride).



- Être polyvalent (utilisation en couleurs, en noir et blanc, en sens inverse et sur des surfaces de petite et de grande taille).
- Être remis en format vectoriel (.ai ou .eps) **OU** original papier.

3. Argumentaire

Une description sommaire entre 100 et 250 mots qui explique la symbolique du logo ainsi que le choix et la signification des éléments qui y figurent, comme les formes et les couleurs.

4. Droit d'annuler ou de modifier

La CSSSPNQL se réserve le droit de refuser toutes les propositions reçues et/ou d'apporter des modifications au logo gagnant selon les exigences du comité de sélection.

5. Droits d'auteur

Le logo doit être créé par le participant lui-même. Le logo doit être un original et ne doit pas enfreindre les droits de propriété intellectuelle d'une autre personne physique ou personne morale (droit d'auteur ou marque de commerce). Le **gagnant** accepte de céder à la CSSSPNQL son droit de propriété intellectuelle (y compris son droit d'auteur) relatif au logo. Ces droits d'auteur ne seront pas appliqués pour les **deux logos finalistes**. Leurs documents seront conservés pendant 90 jours et ils seront ensuite détruits.



6. Acceptation

Par sa participation à ce concours, le participant accepte de se conformer au présent règlement. Les finalistes et le gagnant autorisent la CSSSPNQL à utiliser son *nom, et/ou entreprise et celui de la communauté* à des fins promotionnelles, et ce, sans aucune forme de rémunération que le prix décerné (voir le point 10).

7. Nombre de participations

Les participants peuvent soumettre un logo, au maximum.

8. Durée

Le concours est en vigueur à partir du 7 novembre et prend fin le 26 novembre 2018, à minuit.

9. Mode de participation

Pour participer au concours, le participant doit se rendre sur le site Web de l'**équipe PEN**, au <http://pen-edn.com/>, et télécharger le formulaire interactif. Le participant doit remplir le formulaire et fournir le logo en format vectoriel compressé en .zip par courriel, à info@pen-edn.com, au plus tard le 26 novembre 2018, à minuit.

Les participants peuvent également imprimer le formulaire, le remplir et le transmettre par courriel à info@pen-edn.com ou par la poste (le cachet de la poste en faisant foi), à l'adresse suivante :

Concours de logo équipe PEN | Team EDN logo contest

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador
250, place Chef-Michel-Laveau, local 102
Wendake (Québec) G0A 4V0

Pour que votre candidature soit admissible, vous devez fournir l'ensemble des documents (formulaire et logo) à l'adresse indiquée ci-dessus, avant la date limite.

10. Description des prix

Un prix sera remis aux trois finalistes ayant soumis les meilleurs logos :

Grand prix

L'utilisation du logo pour représenter l'équipe de hockey PEN et une carte-cadeau au choix (iTunes, magasin de sports ou Amazon) d'une valeur de **200 \$**.

Prix secondaires

2^e rang : une carte-cadeau au choix (iTunes, magasin de sports ou Amazon) d'une valeur de **100 \$**.

3^e rang : une carte-cadeau au choix (iTunes, magasin de sports ou Amazon) d'une valeur de **50 \$**.



11. Mode d'attribution des prix

Après la clôture du concours, un comité de sélection se réunira et retiendra un nombre maximal de trois logos parmi toutes les propositions reçues.

Le gagnant et les finalistes seront avisés par téléphone et leur prix leur sera envoyé par la poste.

Le nom des finalistes et du gagnant apparaîtra sur le site Web de l'**équipe PEN** à compter du 7 décembre 2019. Le nom du gagnant, son logo ainsi que son argumentaire seront également affichés sur le site Web de l'**équipe PEN**.

12. Personne-ressource

Mireille Gagnon, technicienne en graphisme, CSSSPNQL

Téléphone : 418-842-1540, poste 2303

Courriel : info@pen-edn.com

13. Dates à retenir

7 novembre 2018 : lancement du concours

26 novembre 2018 : clôture du concours

27 novembre 2018 : choix des trois finalistes par le comité de sélection

Du 30 novembre au 4 décembre 2018 : choix final par le comité de sélection

Du 5 au 7 décembre 2018 : annonce des gagnants

Du 7 au 18 janvier 2019 : diffusion du nouveau logo